

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 8 août 2022
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Deux (2) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Sont absents :	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Guy Basque	Conseiller

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Réaldine Robichaud déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.1 « Demande de modification au plan rural – Clinique d'ostéopathie ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes
 - 5.1 Réunion ordinaire du 11 juillet 2022.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 18 juillet 2022.
6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité des Finances du 13 juillet 2022.

7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Demande de modification au plan rural – Clinique d'ostéopathie.
 - 7.1.1 Audiences publiques.
 - 7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-13-2019.
 - 7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-13-2019.
 - 7.2 CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures – Ajout d'un NID.
 - 7.3 Fondation communautaire – Deux milles de natation.
 - 7.4 Approbation d'un lotissement avec rue publique – Lotissement Tammy Jean & Gérard McGraw.
 - 7.5 Approbation d'un lotissement avec rue future – Lotissement Tracadie.
 - 7.6 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers centrale – Toiture.
 - 7.7 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers sud – Toiture.
 - 7.8 Demande d'autorisation – Article 98 du plan rural.
 - 7.8.1 Allée Clarence.
 - 7.8.2 Chemin Légère Nord.
 - 7.9 Autorisation du conseil pour une conférence.
 - 7.10 Politique sur la voirie.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 16.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 5.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2022-197

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 11 juillet 2022.

Résolution 2022-198

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 18 juillet 2022.

Résolution 2022-199

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité des Finances du 13 juillet 2022.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

La conseillère Réaldine Robichaud ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

7.1 Demande de modification au plan rural – Clinique d'ostéopathie.

7.1.1 Audiences publiques.

Le maire informe le public qu'en date du 5 août 2022 et après des avis publics sur les médias sociaux de la municipalité ainsi que l'envoi d'avis au voisinage, la municipalité a reçu aucune lettre d'objections ou de commentaire écrit de la part de citoyens.

7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-13-2019.

Résolution 2022-200

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'arrêté no 030-13-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-13-2019.

Résolution 2022-201
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-13-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-13-2019.

Résolution 2022-202
Proposé par Joanne Doiron
Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 030-13-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3e lecture par son titre de l'arrêté 030-13-2019.

La conseillère Réaldine Robichaud reprend son siège.

7.2 CSRPA - Autorisation pour entamer des procédures – Ajout d'un NID

Résolution 2022-203
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Geoffrey Saulnier

ENTENDU QUE le conseil municipal de Tracadie a adopté, lors d'une réunion ordinaire tenue le 14 mars 2022, une résolution autorisant le dépôt de procédures judiciaires à l'égard de la propriété située au 3481 de la rue Principale à Tracadie et appartenant à 511571 N.-B. Ltée;

ENTENDU QUE la résolution identifiait un des deux terrains reliés à l'adresse civique mentionnée au paragraphe précédent;

IL EST RÉSOLU QUE toute procédure judiciaire visant la propriété située au 3481 de la rue Principale à Tracadie doit inclure également le terrain portant le NID 20362984 en plus du terrain portant le NID 20363784.

ADOPTÉE

7.3 Fondation communautaire – Deux milles de natation.

Résolution 2022-204

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE la résolution 2022-194 adoptée lors de la réunion ordinaire du 18 juillet 2022 soit modifiée en changeant là où c'est indiqué « don de 2 000 \$ » par « don de 500 \$ ».

ADOPTÉE

7.4 Approbation d'un lotissement avec rue publique – Lotissement Tammy Jean & Gérard McGraw.

Résolution 2022-205

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolane Thomas

QUE conformément à l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Tammy Jean & Gérard McGraw avec une rue publique, et que le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

7.5 Approbation d'un lotissement avec rue future - Lotissement Tracadie.

Résolution 2022-206

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Rita Benoit

QUE conformément à l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Tracadie avec une rue publique et deux terrains d'utilité publique, et que le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

7.6 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers centrale –Toiture.

Résolution 2022-207

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE dans le cadre du projet Amélioration de la caserne de pompiers centrale – Toiture (Projet 22-23-A), la municipalité a reçu une seule soumission d'entrepreneur,

ENTENDU QUE le prix du seul soumissionnaire est trop élevé par rapport au budget pour ce projet,

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du consultant, la municipalité n'accepte pas la seule soumission reçue pour le projet Amélioration de la caserne de pompiers centrale – Toiture (Projet 22-23-A).

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

7.7 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers sud –Toiture.

Résolution 2022-208

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE dans le cadre du projet Amélioration de la caserne de pompiers sud – Toiture (Projet 22-24-A), la municipalité a reçu une seule soumission d'entrepreneur,

ENTENDU QUE le prix du seul soumissionnaire est trop élevé par rapport au budget pour ce projet,

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du consultant, la municipalité n'accepte pas la seule soumission reçue pour le projet Amélioration de la caserne de pompiers sud – Toiture (Projet 22-24-A).

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

7.8 Demande d'autorisation – Article 98 du plan rural.

7.8.1 Allée Clarence

Résolution 2022-209

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 40531329 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé allée Clarence à Rivière du Portage.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 40531329 et situé sur l'allée Clarence.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit accès privé qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité, sauf si le service est déjà offert par la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit accès privé si la collecte des déchets solides n'est pas déjà offerte et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit accès privé n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 40531329 de s'en assurer.

ADOPTÉE

7.8.2 Chemin Légère Nord

Résolution 2022-210

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 40527509 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par le chemin non désigné intitulé chemin Légère Nord à Rivière du Portage.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 40527509 et situé sur le chemin Légère Nord.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit chemin non désigné qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité, sauf si le service est déjà offert par la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit chemin non désigné si la collecte des déchets solides n'est pas déjà offerte et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit chemin privé n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 40527509 de s'en assurer.

ADOPTÉE

7.9 Autorisation du conseil pour une conférence.

Résolution 2022-211

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Joanne Doiron

QUE le gestionnaire en environnement et gestion des actifs soit autorisé à participer à la Conférence atlantique sur la gestion des actifs 2022 qui doit avoir lieu à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

ADOPTÉE

7.10 Politique sur la voirie.

Résolution 2022-212

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE la politique PA2022-027 intitulée « Politique sur la voirie » soit adoptée telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la procédure administrative PA 2011-008 intitulée « Politique sur la voirie » soit abrogée.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 16.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 5.

Reçues : 4 et 5.

Pour information.

No. 1 - Comité du 10 km de Tracadie – Demande pour réserver le mini-parc le 11 septembre 2022 pour la tenue du 10 km de Tracadie.

Résolution 2022-213

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la municipalité accepte la demande du Comité du 10 km de Tracadie pour la réservation du mini-parc le 11 septembre 2022.

ADOPTÉE

No. 2 - Commune de Tori-Bossito – Sollicitation d’un accord de partenariat avec la Municipalité régionale de Tracadie.

Résolution 2022-214

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE la municipalité accepte la demande d’un accord de partenariat avec la Commune de Tori-Bossito.

ADOPTÉE

No. 3 - Sammy’s Holdings Ltd. – Demande pour une subvention financière pour 2022-2025 pour le nouveau complexe résidentiel au 400, rue du Couvent.

Résolution 2022-215

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Joanne Doiron

QUE la municipalité accorde la demande d’une subvention financière pour 2022-2025 à Sammy’s Holdings pour le nouveau complexe résidentiel au 400, rue du Couvent.

ADOPTÉE

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- Suite à des commentaires reçus, la conseillère Diana May Savoie suggère de publier les avis publics dans le journal l’Acadie Nouvelle pour les demandes de modifications au plan rural, car tous les citoyens n’ont pas accès aux médias sociaux. Ce point sera apporté à une prochaine réunion du comité Plénier.
- La conseillère Réaldine Robichaud suggère de modifier la politique sur les appels d’offres et les achats afin que l’autorisation du conseil municipal ne soit pas nécessaire pour autoriser un employé municipal à participer à une conférence tenue dans les provinces de l’Atlantique et au Québec. Ce point sera apporté à une prochaine réunion du comité Plénier.
- La conseillère Joanne Doiron félicite Cathy Comeau et Stéphanie McLaughlin de Tracadie ainsi qu’à leur entraîneuse Christina pour avoir remporté la 1^{ère} place aux olympiques spéciaux en natation lors d’une compétition de natation provinciale SNB à St-Jean.
- La conseillère Joanne Doiron félicite Marie-Camille Roussel de Tracadie pour les 2 médailles de bronze gagnées au tournoi canadien de Pickelball à Kingston en Ontario.

- La conseillère Joanne Doiron félicite Alderic Leblanc et Alec Edmond de Tracadie qui ont reçu une médaille de la lieutenante-gouverneure l'Honorable Brenda Murphy, pour la présentation de leur projet lors de la vitrine provinciale des Fête du patrimoine le 18 juin dernier.
- La conseillère Joanne Doiron souhaite bonne chance à l'équipe Team NB en natation, soit Maxime Kenny, Xavier Lebouthillier, Jasmine Savoie, Kikpesan Ward et Aidan DeGrace ainsi qu'à leur entraîneur Eric Kenny.
- La conseillère Joanne Doiron transmet l'invitation d'Alcide et Murielle Haché s'adressant à la population à se balader sur le Sam'Relax pour souligner la fête des Acadiens et des Acadiennes. Cette randonnée est d'environ 1 heure sur la rivière de Tracadie pour 20\$ par personne. Les départs seront à partir de midi et à un intervalle toutes les 2 heures. Le bateau sera stationné au quai du 3353, rue de la Chapelle, près du bureau touristique les 13, 14 et 15 août, si la température le permet. Le maire demande de partager cette invitation sur la page Facebook de la municipalité.
- La conseillère Réaldine Robichaud félicite l'équipe qui a organisé le pique-nique de Rivière du Portage pour le travail effectué.
- La conseillère Réaldine Robichaud félicite l'équipe qui a organisé l'Aquafête et la Ruée pour les activités offertes. Elle demande que la municipalité leur adresse ses remerciements.
- La conseillère Thérèse Brideau remercie Stéphanie Sonier pour son beau travail.
- **Lettres de félicitations aux athlètes**

Résolution 2022-216

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la municipalité envoie une lettre de félicitations aux athlètes mentionnés précédemment par la conseillère Joanne Doiron et qui ont déjà gagné.

ADOPTÉE

- La conseillère Rita Benoit rappelle qu'il reste 3 mercredis au Marché centre-ville et que c'est le dernier jeudi cette semaine. Elle mentionne également la tenue de cinéma en plein air le vendredi soir. Elle félicite la municipalité pour l'organisation de ces activités qui sont très appréciées par les citoyens.
- Le directeur général annonce que les compagnies produisant des films, comme Walt Disney, ne veulent pas que des films soient projetés à l'intérieur de 10km d'un cinéma. La municipalité cessera donc la projection de films, en raison de la proximité du cinéma.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne dit constater une amélioration de plus que 50% concernant le bruit en ville durant la nuit. Elle félicite Monsieur Mallet et la GRC. Le directeur général souligne les interventions de Monsieur Léonard Mallet et de la GRC. Il indique que des caméras de surveillance seront probablement ajoutées sur la rue Principale.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolane Thomas propose que la réunion soit levée à 20h06 approximativement.

Denis Losier, Maire

Roger Robichaud, Greffier adjoint